



redressement fiscal caf

Par **Doudou de rapha**, le **31/07/2019 à 10:12**

j'ai été par le biais d'un appel téléphonique d'un agent de la Caf que j'avais la totalité de mes prestations coupées et que je devrais leur restituer 17000 euros à peu près.

Au motif que mon épouse a été ajouté au foyer et qu'étant avant fonctionnaire dans son pays...ils n'avaient reçu aucune information

Pour rappel, je me suis installée avec 4 de nos 5 enfants en juillet 2018, mon épouse était encore au Gabon son pays d'origine. Suite à tragique assassinat dont été victime ma mère et mon défunt frère cadet, elle va nous rejoindre le 18 novembre 2018, nous avons alors commencé les démarches, au niveau administratif, à la préfecture notamment, ils nous ont laissé entendre que nous ne pourrions entreprendre les démarches à la Caf, Cnam qu'une fois mon épouse en possession de son titre de séjour.

Nous sommes mariés depuis 2012, et ce n'est qu'après 6 ans de mariage que nous avons enfin obtenu la transcription de notre acte de mariage

Peut-on du jour au lendemain se retrouver en solde zéro, sans revenus et être menacé de payer un montant aussi important ?

Merci de me répondre

Par **jodelariege**, le **31/07/2019 à 12:38**

bonjour

https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/078/Documents/Guide_de%20%27Allocataire.pdf

même votre épouse étant à l'étranger vous deviez la déclarer à la CAF....sans doute avez-vous reçu indument des allocations en tant que parent isolé?

Par **youris**, le **31/07/2019 à 15:47**

bonjour,

vous pouvez vous adresser au médiateur de votre caf.

Salutations